

## Assemblée générale du 31 août 2012.

Le président déclare la séance ouverte à 20h50.

Il est procédé à l'appel des présents et au contrôle des pouvoirs.

Présents : 34

Représentés : 12

Absents : 24

Le nombre total de sociétaires étant de 72, le quorum de 37 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président demande une minute de silence en hommage de mémoire de M PEL Lucien.

Le président fait part de son rapport moral à l'assemblée.

- Les effectifs sont en hausse cette année , le nombre de sociétaire étant passé de 67 à 73.
- Les concours organisés cette année ont eu un résultat moyen en nombre de participants et de bénéfiques , néanmoins il est décidé de les reporter en 2013.

Le concours gros calibre organisé avec l'ATSR74 n'a vu qu'une vingtaine de tireurs se disputer la première place, les lots étaient pourtant intéressants mais la Cible de l'Arve organisait ses journées portes ouvertes le même jour. Le passage du Dauphiné Libéré et les élections législatives tombant aussi ce jour ,il est demandé au secrétaire pour l'année 2013 de contacter le club de tir de Bonneville pour se mettre d'accord sur des dates de concours différentes de façon à éviter que les concours entre nos clubs se déroulent le même jour. Il en est de même pour que les éventuels évènements locaux ou nationaux ne tombent pas à la même date.

Le concours 22 Lr n'a vu qu'une dizaine de tireurs s'affronter, seuls deux personnes hors club se sont présentées.

- Le sanglier courant a été cette année complètement délaissé à cause de l'incendie lors de la journée d'ouverture et de la météo excécrable de début avril à fin mai. Le comité a proposé 3 nouvelles mesures pour faire mieux marcher ce poste :
  - Instauration de la possibilité de tirer à répétition et non plus cartouche à cartouche comme habituellement.
  - Achat d'une cellule neuve ou réparation de la cellule existante.
  - Réfection du pas de tir du sanglier courant au fond de stand pour renforcer la sécurité , la propreté et la facilité de mise en œuvre.

De plus ,quatre membres du club se proposent de s'occuper du sanglier courant : MM. SCURI , GRANGERAT , BONDAZ et DENAMBRIDE.

Le président de la société de chasse de Samoëns nous a aussi contacté concernant le règlement reçu qui correspond à la moitié des bénéfiques du sanglier, comme convenu lors de la mise en place du sanglier courant. Le secrétaire devra le convoquer pour la

prochaine réunion de comité afin de lui préciser les modalités d'utilisation du sanglier courant et aussi pour l'informer de nos dates de journées chasseur et concours.

Le secrétaire a annoncé qu'un site internet est à l'étude pour se faire connaître. Un sociétaire demande si la vétusté du club n'est pas un frein à l'arrivée de nouveaux tireurs. Le président répond que la priorité sera de mettre l'électricité au stand, puis de faire les travaux de rénovation par la suite. La mairie de Samoëns sera contactée à ce sujet car nous avons appris qu'un dépôt d'explosifs sera fait à proximité et nous profiterons de ces travaux pour se brancher au réseau EDF. Les moquettes du pas de tir carabine seront changées en début de saison 2013 de façon à présenter des postes de tir corrects lors des concours.

Le trésorier fait ensuite le bilan financier :

Les munitions achetées en début de saison ont été peu tirées cette année, le stock est important, de plus les travaux de réfections du toit du stand pistolet touché par l'incendie ont été importants, et le résultat des concours , journées chasseurs et sanglier courant ont été moyens. De ce fait il n'y a eu cette année que 80 Euros de bénéfice. Pour 2013, seul le poste sanglier courant bénéficiera d'investissements.

Aucune question n'est posée par la suite.

Il est procédé au renouvellement de la moitié du comité.

4 sortants :MM. ANSEL – HENRIOUD – CORNALI -VAULEON

De plus il est obligatoire de remplacer M MONTERRAT démissionnaire en 2010.

Deux sociétaires de présentent :

MM SCURI et ALLAMAND.

Sont ré-élus :MM HENRIOUD, VAULEON, CORNALI, ANSEL

Est élu: M. SCURI

Les licences 2012-2013 sont ensuite vendues :Le tarif passe cette année à 100Euros pour les seniors et 28 Euros pour les juniors. Les dates de permanences sont ensuite choisies par les sociétaires.

Fin de l'assemblée générale à 22h30 pour permettre au comité d'élire un bureau de direction.

Sont ré-élus à l'unanimité:

M. HENRIOUD Président

M. VAULEON Trésorier

M. TASTET Secrétaire

Fin de la réunion extraordinaire à 22h35.

Le président

Le secrétaire